République Française
Département du Lot

MAIRIE D'ESCAMPS
46230 ESCAMPS

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2026-001
Portant réglementation de la circulation sur le Chemin des Rozières sur la commune d'ESCAMPS

Le Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L2213.6,
Vu, le Code de la Route, notamment les articles R411-8 et R411-25
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire
Vu, la demande de l'entreprise, AXIANS FIBRE SUD OUEST, 35 Chemin des Tournesols, 31130 QUINT FONSEGRIVES, représentée par Monsieur LABRO Aurélien, en date du 16/01/2026,
Considérant qu'en raison des travaux de remplacement d'un poteau télécom sur accotement et tirage de câble, il y a lieu de réglementer la circulation des usagers sur le chemin des Rozières sur la commune d'ESCAMPS.

ARRÊTE

Article 1 : À compter du **2 février 2026 et jusqu'à la fin des travaux,** le Chemin des Rozières sera rétréci avec mise en place de la signalisation adéquate, sur la commune d'ESCAMPS.

Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, le stationnement et le dépassement seront interdits pour tous les véhicules. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera assurée par le pétitionnaire.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le maire et le commandant du groupement de Gendarmerie du Lot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à ESCAMPS, le 30 janvier 2026
Mme Le Maire,
Annie WALLE

MAIRIE D'ESCAMPS
Lot